Erratum : Une ségrégation peut en cacher une autre. La répartition des élèves entre classes à prendre au sérieux.

JULIEN DANHIER
jdanhier@ulb.ac.be
Groupe de recherche sur les Relations Ethniques, les Migrations et l'Egalité (GERME)
Université libre de Bruxelles (ULB)

L'article fait référence au rapport de la Commission de Pilotage relatif au décret inscription (MCF, 2014) où un indice dit de « similarité » a été mobilisé pour mesurer la ségrégation. J'ai assimilé de manière erronée cet indice à l'indice de « Dissimilarité ». Or, malgré la proximité des noms, les formules sont différentes. Je remercie très sincèrement Ch. Monseur pour l'aide apportée lors de l'identification de cette erreur et de la rédaction de cette note. Malheureusement, cette erreur a été identifiée trop tard pour pouvoir modifier la version papier de l'article. Cet erratum vise à rectifier cette erreur et expliciter les modifications qui devraient être apportées au texte de l'article.

Duncan & Duncan (1955) ont proposé d'utiliser un indice dit « de dissimilarité » (D) pour mesurer la ségrégation. Si cet indice a, notamment, l'avantage de varier (théoriquement) entre 0 et 1, son interprétation est toutefois malaisée. Cortese, Falk & Cohen (1976) ont proposé d'utiliser 3 indices dérivés pour en faciliter l'interprétation.

Précisons la proposition de Cortese, Falk & Cohen (1976) :

1. Considérons une population d'élèves N composée de 2 sous-populations : une sous-population A dont la proportion est P et une sous-population complémentaire B dont la proportion est (1-P). Dans chaque école et parmi les n_i élèves, une proportion p_i d'élèves appartiennent à la sous-population A et une proportion de ($1-p_i$) d'élèves appartiennent à la sous-population B.
2. Pour tous les indices considérés ici, le numérateur (*Num*) est identique quelle que soit la sous-population considérée. Il représente le nombre (minimum) d'élèves à échanger contre un élève de l'autre sous-population pour atteindre la proportion moyenne de chaque sous-population dans chaque école.

$$Num = \sum N_i \, |p_i - P|$$

3. D Est calculé en divisant ce numérateur par 2NP(1-P).
4. Les indices proposés par Cortese, Falk & Cohen (1976) sont calculés en multipliant D par (1-P), P ou 2P(1-P) :
    a. En multipliant D par P ou (1-P), on obtient l'indice GS défendu par Gorard & Taylor (2002). Cette manipulation est équivalente à la division de *Num* par 2NP ou 2N(P-1). En divisant *Num* par 2, on obtient le nombre d'élèves de la sous-population A (ou alternativement, B) qui sont à échanger contre un élève de l'autre sous-population pour atteindre la proportion moyenne de chaque sous-population dans chaque école. En divisant également par la population correspondante NP ou N(1-P), on obtient donc le taux d'élèves de la sous-population A ou B qui doivent être échangés contre un élève de l'autre sous-population pour atteindre la proportion moyenne de chaque sous-population dans chaque école.

b. En multipliant D par 2P(1-P), on obtient l'indice MS utilisé dans le rapport de la Commission de Pilotage relatif au décret inscription (MCF, 2014) sur une proposition de Ch. Monseur. Cette manipulation étant équivalente à la division de *Num* par N, on obtient le taux d'élèves qui doivent être échangés contre un élève de l'autre sous-population pour atteindre la proportion moyenne de chaque sous-population dans chaque école. Cet indice étant borné à une valeur maximale de 2P(1-P)[1], D peut s'interpréter comme une mesure de l'importance de la valeur prise par MS relativement à la valeur maximale que l'indice pourrait avoir.

La phrase suivante est donc fausse : « En 2014, c'est cet indice qui a été utilisé par le ministère (MCF, 2014) pour évaluer l'évolution de la ségrégation en 1re secondaire à la suite des décrets régulant les inscriptions. Cette évaluation a permis de montrer que la ségrégation diminue très légèrement au cours de la période étudiée et présente une valeur très faible qui peut s'expliquer par le choix de l'année d'étude (uniquement la première année commune de l'enseignement secondaire) et de la variable (composition sociale de l'école primaire d'origine et non, origine de l'élève lui-même). »

L'indice utilisé est celui présenté en 4b et non D. En multipliant la valeur 0,17 par 2P(P-1), soit 0,33, nous obtenons un indice D de 0,52. Une telle valeur ne peut plus être qualifiée de faible. En termes d'interprétation, 17% des élèves devraient être échangés avec un élève de l'autre groupe et cela représente 52% du nombre d'élèves qui devraient être échangés dans une situation théorique de ségrégation maximale.

On pourra ainsi ajouter au texte :

- « En 2014, un autre des indices proposés par (Cortese, Falk & Cohen, 1976) a été utilisé par le ministère (MCF, 2014) pour évaluer l'évolution de la ségrégation en 1re secondaire à la suite des décrets régulant les inscriptions. Cet indice (MS), directement calculable à partir de D ou GS, mesure la proportion d'élèves qui devraient être « échangés » (contre des élèves du groupe complémentaire) pour atteindre une égale répartition des élèves favorisés ou défavorisés entre les écoles. » *Après « Notons enfin que les deux indices ne varient pas lorsque des élèves désavantagés changent entre deux écoles dont les proportions d'élèves désavantagés sont toutes deux en dessous ou au-dessus de la moyenne (James & Taeuber, 1985 ; Gorard & Taylor, 2002). »*
- « En 2014, l'évaluation du décret régulant les inscriptions sur base de l'indice MS a permis de montrer que la ségrégation diminue très légèrement au cours de la période étudiée. (MCF, 2014) » *Après « mais a également permis de chiffrer l'objectif de déségrégation (inférieur à 0,40) dans le contrat stratégique pour l'éducation (MCF, 2005). »*

Enfin, « D (20,4) » de la ligne MCF, 2014 du tableau 2 en annexe 1 serait remplacé par « MS (20,4) ».

[1] Soit 0,18 pour un P de 0,1, 0,32 pour un P de 0,2, 0,42 pour un P de 0,3, 0,48 pour un P de 0,4 ou 0,5 pour un P de 0,5.